



L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE 2025

lundi 03 novembre 2025 à 10h30

dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. **Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales Nationales Extraordinaires du 12.09.2025 et du 30.09.2025 (en annexe)**

Le procès-verbal est approuvé.

2. **Reprise du point n°2 de l'AGNE du 30.09.2025 suite à la réclamation de l'avocat de M. De Bosscher**

MODIFICATION aux STATUTS RFCB :

Article 23.1.B

B. Troisième Assemblée Générale Statutaire Nationale de début novembre :

1. examen des plaintes éventuelles sur le déroulement des élections **provinciale et nationale** au sein des EP/EPR **et de la RFCB;**

2. nomination des mandataires nationaux **et provinciaux;**

3. ratification de la composition des divers conseils de gestion au sein des EP/EPR, désignés par les nouveaux élus des comités des EP/EPR;

4. élection et nomination des membres du Conseil d'Administration National;

(...)

L'année des élections, le point 7 8 sera traité lors de la première assemblée générale nationale de février qui suit les élections.

La proposition de modification n'a pas été approuvée

LA DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2025

lundi 03 novembre 2025 à 10h30

dans le bâtiment RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. COMPTABILITE

1a) Approbation des comptes

Les comptes ont été approuvés.

1b) Montant du prix de la bague 2026 et de la tarification y afférente à proposer au ministère des Finances (détermination du prix de la bague et situation au 31.08.2025 -)

Prix de la bague 2026 -> 1.00 euro

à partir de la 151^{ème} bague -> 3,00EUR/bague

à partir de la 301^{ème} bague -> 5,00EUR/bague

1c) Budget EP/EPR - art. 43 des Statuts

Le budget EP/EPR a été approuvé.

2. Propositions d'exclusion – nihil
3. Demandes de levée d'exclusion et demandes de réhabilitation – nihil
4. Passation de dossiers et informations sur divers dossiers transmis aux prochaines équipes (au niveau national)

L'assemblée générale nationale a décidé que les points 5, 6 et 7 peuvent être traités par le AGN.

5. Examen des plaintes sur le déroulement des élections provinciale et nationale au sein des EP/EPR
Les plaintes sont recevables, mais non fondées
6. Nomination des mandataires nationaux et provinciaux (**en annexe**)
Les mandataires nationaux et provinciaux ont été nommés.
7. Ratification de la composition des divers conseils de gérance au sein des EP/EPR , désignés par les nouveaux élus des comités des EP/EPR (**en annexe**)
La composition des divers conseils de gérance au sein des EP/EPR est approuvée.